

## RAPPORT DU PRÉSIDENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

2ème Commission de l'Éducation, jeunesse et sports,  
culture et tourisme

N° 2017-02-0021

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017	POLITIQUE : CULTURE, TOURISME ET ACTION EXTERIEURE  SECTEUR : Bibliothèque
<p>TITRE : PLAN DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE DE 2018 A 2022</p> <p>RÉSUMÉ : Le présent rapport a pour objet d'adopter le plan départemental de développement de la lecture publique (PDDL) en Essonne. Ce plan vient compléter la délibération-cadre de la DICTAI adoptée à l'Assemblée départementale du 27 juin 2016. Il définit les grandes orientations et les actions prioritaires en matière de lecture publique.</p> <p>INFORMATIONS BUDGÉTAIRES :</p> <p>L'incidence financière individualisée de chaque dispositif sera définie plus précisément dans les futurs rapports présentés en AD ou CP</p> <p>Chapitre 65 Article 65734 Fonction 311</p> <p>Chapitre 011 Article 6182 Fonction 311</p>	

Le plan départemental de développement de la lecture publique (PDDL) s'inscrit dans la continuité des nouvelles politiques publiques transversales votées par l'Assemblée départementale (mise en place des territoires d'action départementale, politique de la ruralité, etc.), tout en prenant en compte les nouveaux enjeux de la lecture publique (loi NOTRe, rapport de l'Inspection générale des bibliothèques « Les BDP indispensables autrement »).

Ce plan départemental est encadré par la délibération du 27 juin 2016 : « Le département, acteur du rayonnement culturel de son territoire - une politique culturelle pour tous ». Celle-ci articule l'action départementale autour de trois priorités : la création et l'innovation, l'éducation artistique et culturelle, la préservation et la valorisation du patrimoine. Elle s'appuie sur plusieurs dispositifs, mobilisés en faveur de la lecture publique : les contrats culturels de territoire (CCT) et l'aide à l'investissement culturel (AIC) pour les collectivités ; l'aide aux opérateurs culturels (AOC), l'aide au dynamisme associatif (ADA) et l'aide aux opérateurs culturels structurants (OCS) pour les acteurs culturels.

## **NOUVELLES ORIENTATIONS POUR LA POLITIQUE DE LECTURE PUBLIQUE 2018-2022**

Le PDDL s'appuie sur une large concertation des acteurs, réunissant bibliothécaires salariés et bénévoles, élus, responsables culturels communaux et intercommunaux, partenaires du champ social. Il s'articule autour de trois axes : la modernisation du réseau, la structuration du réseau, et le développement des publics. Ce plan :

- positionne les intercommunalités comme échelon pertinent pour le développement des politiques locales de lecture publique,
- affirme une politique numérique volontariste, avec un appui particulier aux collèges,
- engage une plus forte territorialisation des actions de la médiathèque départementale de l'Essonne, et porte une attention particulière aux territoires ruraux.

La médiathèque départementale de l'Essonne (MDE), outil de développement du PDDL, modernise ses outils, adapte son organisation et son fonctionnement, tout en conservant ses missions régaliennes.

### **Moderniser le réseau**

Le PDDL vise à favoriser le développement de médiathèques attractives, et à qualifier l'offre numérique des bibliothèques essonniennes.

Les besoins des Essonniens évoluent, et les bibliothèques municipales et intercommunales doivent continuer de s'y adapter : espaces conviviaux de lecture ou de travail, services numériques, horaires d'ouverture élargis, gratuité ou tarification simplifiée, etc. Le Département agit en ce sens, par :

- l'expertise proposée aux collectivités par la médiathèque départementale de l'Essonne, pour inciter à la création de bibliothèques « nouvelle génération » (tiers-lieux et hybridation des usages) ;
- l'attribution d'aides à la construction, à l'extension et au réaménagement des lieux de lecture publique (via les contrats de partenariat et les aides à l'investissement culturel) ;
- le programme de formation des personnels des bibliothèques, proposé par la MDE ;
- le développement d'un plan numérique volontariste, pour développer les pratiques et l'offre numériques dans l'Essonne rurale et diversifier l'offre numérique existante au nord de l'Essonne ;
- la création d'un label « Bibliothèque connectée » autour des usages de l'internet au quotidien et de l'e-administration ;
- la création d'un FabLab itinérant dans l'Essonne rurale ;
- l'accompagnement des initiatives de la Région et des bibliothèques locales favorisant la présence du livre hors les murs via des boîtes à livres.

### **Structurer le réseau**

Le PDDLDP encourage la mise en cohérence des réseaux intercommunaux de lecture publique, sujet d'actualité depuis la réforme territoriale et la fusion des intercommunalités du nord de l'Essonne. Il positionne l'intercommunalité comme échelon territorial pertinent pour le développement des politiques locales de lecture publique.

Il affirme le rôle de la MDE comme animateur du territoire, et conforte sa mission de centre ressources.

Enfin, il pose l'objectif d'une territorialisation renforcée des actions de la MDE, en adaptant ses interventions aux spécificités de chaque territoire d'action départementale (TAD), et en donnant priorité aux territoires ruraux dont les moyens mobilisables pour la lecture publique sont plus faibles.

Pour mener à bien cette transition, il est proposé de mettre en place :

- des aides incitatives aux EPCI, en fonctionnement, pour :
  - la réalisation de diagnostics territoriaux de lecture publique (toutes intercommunalités)
  - la mise en place de projets de circulation des documents au sein des bibliothèques d'une même intercommunalité (intercommunalités de l'Essonne du sud)
  - la mise en place de projets de médiation numérique mutualisée entre les bibliothèques d'une même intercommunalité (intercommunalités de l'Essonne du sud)
- un observatoire de la lecture publique en Essonne
- une politique documentaire partagée entre la MDE et les bibliothèques essonniennes
- des réunions d'animation dans chaque TAD, et des rencontres entre bibliothèques et acteurs culturels essonniens
- un salon des auteurs essonniens

En outre, le service de desserte de la MDE (circulation des documents dans les bibliothèques essonniennes) sera modernisé et adapté aux besoins actuels.

### **Développer les publics**

Le PDDLDP vise à soutenir les pratiques de lecture de la jeunesse, et à développer et valoriser le rôle social de la lecture publique.

Il conforte l'action de la MDE en direction de la petite enfance (prêt de livres et d'outils d'animation, formations, subventions). Il consolide la sensibilisation à la lecture chez les enfants de 7 à 10 ans via le prix des « P'tits loups du livre », et, sur le plan social, en milieu carcéral à la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

Par ailleurs, le développement des pratiques de lecture des collégiens est une priorité de la politique départementale d'éducation artistique et culturelle. C'est pourquoi les services de la MDE, aujourd'hui réservés aux bibliothèques, seront élargis aux 100 collèges publics essonniens.

Dans ce cadre, les principales actions du plan s'articuleront autour de :

- la création d'une offre de « bibliothèque numérique » dédiée aux collégiens, accessible depuis les CDI, depuis le domicile, et en mobilité (Smartphones)
- l'accompagnement des centres de documentation et d'information (CDI) des collèges pour le développement de leurs collections documentaires et l'aménagement de leurs locaux
- la création de « leçons de littérature » dans des collèges, en déclinaison d'une proposition de la Région pour les lycées

- une aide aux intercommunalités pour l'achat de collections documentaires et de matériels adaptés aux publics en situation de handicap, d'illettrisme, etc.
- l'accueil des jeunes bénéficiaires du dispositif « Tremplins citoyens » dans les bibliothèques essonniennes.

Si cette proposition vous agréee, les crédits seront prélevés sur le chapitre 65, article 65734, fonction 311 et le chapitre 011, article 6182, fonction 311 du budget départemental dans la limite des crédits de paiement disponibles chaque année.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du Conseil départemental

François Durovray